

Les descendants de Sulpice



Michel Cottron x Marie David

transfert d'une somme par Michel Cottron, maréchal,
à Vincent Alliot x Rodhène Lenoir
en date du 25 mars 1733

Les descendants de Sulpice



Le mardi 33
27

Le vingt ~~trois~~ ^{trois} Mars mil sept cent trente
ardevant Lenolore Enlobovonne de
Levour d'oupprie fu present Michel Cottetoy
Marchal demourant ausubourgoz de cette dite
ville parvoise de St. Silvain, denomme' au fontain
Et deffus, lequel a fidele' avec promesse
garantir l'aire Vallois, avec quee Vinent
allies Marchand demourant by loville
dudie Levour Et present leueyton

Une session fait
par Michel Cottetoy
le 109th de l'union
par paron

J

La femme de feu neuf livres de rente
appoyez auy lettres de jouissance lettres de
souffrance de la ville de Paris causes
de foy et de credit dessus, ladite cession faite
pour demeurer quille jouissance. lettres de foy et
de credit de la ville de Paris sur celles de
Il luy est redevable sous priviege de
suyffrance de la ville de Paris jouissance de
deux alliees de la dite femme de feu neuf
livres de rente. lettres de jouissance de la dite
droits jouissance de la dite femme de feu
femme de feu luy semblera faire luy faire
Lettres de foy et de credit de la dite ville de Paris
Maison de la dite femme de feu en presence
de plusieurs notaires de la dite ville de Paris
seigneur de la dite ville de Paris. Lettres de foy et
de credit de la dite ville de Paris de la dite
notaires de la dite ville de Paris Vincent Alliot
Appoyez a la dite ville de Paris par messieurs
Ces vendeurs de la dite ville de Paris Vincent Alliot Guyon

Contrat de la dite femme de feu
du et dernier mars mil six cent
deux cent quatre vingt deux
acte contenant les conditions
au bas d'iceulx de nous paraphe
perpault